



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 551-2019 modifiant le règlement de lotissement numéro 425-2011.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 10 juin 2019, le conseil de la Ville de Normandin a adopté le projet de règlement d'amendement numéro 551-2019 modifiant le règlement de lotissement numéro 425-2011.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 15 juillet 2019 à 18 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 1048, rue Saint-Cyrille, Normandin. L'objet de l'assemblée est d'expliquer les modifications qui consistent à :
 - Exempter les activités agricoles en zone agricole permanente à l'obligation de céder du terrain à des fins de parcs ou de terrain de jeux lors d'une opération cadastrale;
3. Au cours de cette assemblée publique, Monsieur Pier-Luc Dufour, urb., inspecteur en bâtiment et environnement expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement modifiant le règlement de lotissement peut être consulté aux heures et jours réguliers d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville sis au 1048 rue Saint-Cyrille, Normandin, entre le 12 juin 2019 et le 15 juillet 2019 du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

DONNÉ À NORMANDIN CE 12^E JOUR DE JUIN 2019.

Lyne Groleau,
Directrice générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Lyne Groleau, directrice générale et greffière de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 12 juin 2019.

En foi de quoi, je donne certificat ce 12^e jour du mois de juin 2019.

Lyne Groleau